

L'an deux mil vingt six le cinq mars, le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr le maire, Pascal Jumel

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CAVET Brigitte, Mme de BONNAY-LE THUC Patricia, Mme DOUCERAIN Anne-Marie, M. HEROUARD Yves, M. HUREL Alain, Mme JANNIN Sylvie, M. JUMEL Pascal, M. LACHERAY Sébastien, M. MARC Patrick, Mme MONTIER Amélie, M. SWERTVAEGER Olivier, Mme VERGER Nathalie

Procurations(s) :

Mme DUVAL Karine donne pouvoir à Mme JANNIN Sylvie

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
19 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

M. CHARDIN Gérard, Mme DUVAL Karine, M. VIEILLARD Cyril

Date d'affichage
19 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme MONTIER Amélie

09.03.2026

et publication du

09.03.2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr le Maire Pascal Jumel, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 05.03.2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	190 792,43
- un excédent reporté de :	195 225,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	386 018,14
- un déficit d'investissement de :	54 066,14
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	54 066,14

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	386 018,14
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	54 066,14
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	331 952,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	54 066,14

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à St Pierre de Bailleul

le Maire Pascal Jumel

le(s) secrétaire(s) de séance